HISTOIRE
DES FRANÇAIS.

TOME III. 3

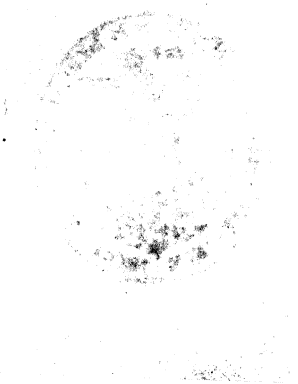

HISTOIRE

DES FRANÇAIS,

PAR

J. C. L. SIMONDE DE SISMONDI,

Correspondant de l'Institut de France, de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg, de l'Académie royale des Sciences de Prusse, membre honoraire de l'Université de Wilna, de l'Académie et de la Société des Arts de Genève, des Académies Italiennes de Georgofili, de Cagliari, de Pistoia; de l'Académie Romaine d'Archéologie, et de la Société Pontaniana de Naples.

TOME TROISIÈME.

A PARIS,

CHEZ TREUTTEL ET WÜRTZ, LIBRAIRES,
RUE DE BOURBON, N° 17.

A STRASBOURG et à LONDRES, même Maison de Commerce.

1821.

HISTOIRE
DES FRANÇAIS.

SUITE DE LA SECONDE PARTIE.

LES CARLOVINGIENS.

CHAPITRE VII.

Guerres civiles; fin du règne de Louis-le-Débonnaire. 830 — 840.

Il y avoit plus d'un siècle que l'empire des Francs n'avoit été troublé par aucune guerre civile. La dernière s'étoit terminée en 717 par la bataille de Vincy, qui avoit soumis les Neustriens aux Austrasiens, et affermi la domination de Charles-Martel. A dater de cette époque, il ne sembloit plus que l'élément même des guerres civiles pût exister en France, car on étoit embarrassé pour y découvrir ou une nation, ou une opinion publique, ou des droits et des priviléges qui fussent chers aux Francs, et qu'ils fussent empressés de défendre. La plus grande partie des provinces étoit distribuée en

propriété à de riches seigneurs laïques ou ecclésiastiques qui, cultivant leurs héritages par des esclaves, ne souffroient point d'autres habitans sur leurs terres. Ceux-là pouvoient bien trouver dans leurs passions, dans leur ambition, des motifs pour prendre les armes; mais en général ils n'avoient point de soldats, parce qu'ils ne permettoient jamais à toute la race servile qu'ils opprimoient, et dont ils redoutoient le ressentiment, de manier les armes. Dans quelques provinces cependant la propriété étoit demeurée divisée; chacun y conservoit un héritage, chacun cultivoit son champ de ses propres mains et pour son propre avantage; chacun étoit armé et s'unissoit pour la défense commune, sous des officiers nommés par la communauté. Cet intérêt direct à la chose publique formoit de ces associations anomales, de petits peuples qui ne se confondoient point avec les Francs. Ainsi les Frisons autour du Zuyderzée, les Bretons dans l'Armorique, les Gascons dans les Pyrénées, demeuroient libres et en état de se défendre, parce que sur un même espace de terrain ils étoient infiniment plus nombreux que leurs voisins, qu'ils avoient tous des droits et des intérêts à protéger. Mais ces petits peuples, lors même qu'ils se battoient pour le maintien de leur indépendance, ne causoient pas une guerre civile dans l'empire.

Dans l'espace qui séparoit les seigneuries, ou les vastes propriétés des prélats et des magnats de l'empire, se trouvoient disséminés les petits propriétaires libres, obligés de fournir un soldat toutes les fois qu'ils possédoient trois ou quatre manses, et les bénéficiers ou feudataires, obligés de suivre leur seigneur à la guerre, en retour pour la concession de terre qu'ils avoient reçue de lui. Ces deux ordres peu nombreux formoient le reste de l'antique et glorieuse nation des Francs, qui s'étoit presque anéantie. C'étoient eux qui recrutoient seuls les armées dont le sang avoit été prodigué par Charles et Louis, pendant plus d'un demi-siècle, Ce furent eux aussi qui fournirent des soldats aux fils de Louis-le-Débonnaire, et qui épuisèrent, pour leurs querelles de famille, les derniers restes de leur vigueur.

Ces hommes libres qui suivoient quelquefois leurs seigneurs aux assemblées nationales, mais qui s'y voyoient peu considérés, et qui n'avoient part aux délibérations que par quelques acclamations bruyantes, n'avoient eu aucune occasion d'apprendre à distinguer leurs vrais intérêts, ou de s'instruire par le frottement avec d'autres hommes. Ils souffroient, mais ils ne connoissoient point toutes les causes de leurs maux, et plusieurs auroient peut-être échappé aux recherches de politiques beaucoup plus

habiles. Le plus souvent ils se voyoient vexés ou dépouillés par les grands seigneurs; alors l'autorité royale étoit leur seul recours; aussi paroissoient-ils beaucoup plus empressés à s'armer pour leur roi ou leur empereur, qu'on n'auroit dû l'attendre du foible rôle qu'il leur étoit permis de jouer. D'autre part, ils n'avoient point d'affection réelle pour des princes qui en effet n'en méritoient aucune; aussi les voyoit-on passer avec rapidité d'un camp dans l'autre, et ne savoient-ils jamais tirer aucun parti de leurs victoires. Aucunes guerres civiles ne présentent un spectacle plus dégradant, plus honteux pour l'espèce humaine, que celles des fils de Louis-le-Débonnaire; on n'y voit développer ni grandes vertus, ni grands talens, ni grandes passions; on n'y voit pas même commettre de grands crimes. L'empire ne paroît plus qu'un grand corps où l'on remarque les dernières convulsions de la sensibilité défaillante, après que la pensée s'est enfui et que l'âme a cessé d'être présente.

Louis avoit assemblé, au printemps de l'an 830, une diète à Aix-la-Chapelle, dans laquelle il avoit été résolu qu'il porteroit la guerre chez les Bretons dans l'Armorique; et pour cet objet, il avoit convoqué la diète et l'armée des Francs, à Rennes. Ses trois fils devoient s'y rendre auprès de lui, avec les soldats et les hommes libres que chacun pourroit rassembler.

Le troisième, Louis, roi de Bavière, y vint en effet trouver son père, tandis que Lothaire faisoit en Italie, et Pepin en Aquitaine, des armemens qui sembloient avoir le même but. Mais la guerre de Bretagne où les soldats n'espéroient gagner aucun butin, et où ils savoient qu'ils éprouveroient tous les inconvéniens des mauvaises routes, fatales à leurs chevaux, du mauvais air et de la misère, étoit envisagée par les hommes libres qui devoient former l'armée, avec une extrême répugnance. Ce mécontentement accidentel se joignit à des causes plus durables : Pepin, roi d'Aquitaine, qui se trouvoit plus directement offensé par la sentence portée contre ses deux conseillers, et par la rivalité de Bernard, duc de Septimanie, son sujet indocile, éprouva peu de peine à décider les soldats rassemblés sous ses ordres, à tourner leurs armes contre l'empereur lui-même. Il vint passer la Loire à Orléans, il chassa de cette ville le comte Odon qui y avoit été établi par Louis, et il en rendit le gouvernement au comte Matfrid, tout récemment destitué. De là il s'avança jusqu'à Verberie, dans sa route vers Paris. Son frère Louis, roi de Bavière, s'échappant du camp de l'empereur à Saint-Omer, vint se réunir à Pepin, devant cette ville. Le reste de l'armée royale ne contint plus dès lors son mécontentement. Les soldats mêmes qui ne

vouloient pas joindre les rebelles, refusoient d'entrer en Bretagne, et Louis-le-Débonnaire se vit obligé de les mener camper à Compiègne, à trois lieues de Verberie, où ses deux fils avoient réuni leur armée. (1)

Plus l'empereur paroissoit dominé par ses soldats et effrayé de leur insubordination, plus ses fils prenoient courage. Ils lui demandèrent d'éloigner le conseiller perfide qui le déshonoroit en même temps qu'il le trahissoit, et Bernard se hâta de regagner la Septimanie, pour s'enfermer à Barcelone; Judith, qu'il avoit laissée à Aix-la-Chapelle, ne pouvoit le rejoindre sans s'exposer à tomber entre les mains des conjurés; Louis l'exhorta lui-même à s'enfermer au couvent des filles de Sainte-Marie de Laon.

Cependant les mécontens apprenant quelle étoit sa retraite, envoyèrent les comtes Guérin et Lambert avec une force considérable pour l'y enlever. Arrivée à Verberie, et entendant répéter contre elle des accusations dont elle connoissoit peut-être intérieurement toute la justice, Judith se crut perdue; on ne lui laissoit que le choix entre le supplice et le couvent;

(1) *Astronomus*, cap. 44, p. 110. — *Annales Bertiniani*, p. 192. — *Metenses*, p. 212. — Chroniques de Saint-Denys, ch. 16, p. 152. — Histoire générale du Languedoc, Liv. IX, ch. 114, p. 500.

elle s'empressa de promettre non-seulement qu'elle prendroit le voile, mais encore qu'elle engageroit son mari à embrasser la vie religieuse, si on lui permettoit de lui parler. Les deux fils de l'empereur ne firent pas difficulté d'envoyer Judith à Compiègne, sous une bonne escorte chargée de la ramener. Louis consentit dans cette secrète conférence à ce que l'impératrice se fît religieuse ; mais quelque préférence qu'il eut précédemment montrée lui-même pour l'état monastique, il refusa de faire des vœux, et demanda du temps pour délibérer. Judith fut alors conduite au monastère de Sainte-Radegonde de Poitiers, où elle prit le voile, et où elle édifia les religieuses au milieu desquelles elle se trouvoit, par sa ferveur et par sa repentance. (1)

Au mois de mai, l'aîné des trois princes des Francs, Lothaire, arriva d'Italie à Compiègne, où son père étoit prisonnier de ses deux frères. Il approuva ce qui s'étoit fait jusqu'alors, et il fut reconnu par tous les mécontens comme chef de leur parti. Il fit arracher les yeux à Héribert, frère de Bernard, qui étoit resté à la cour ; il envoya en exil Odon, cousin du même Bernard, en faveur de qui Matfrid avoit

(1) *Astron.* Cap. 44, p. 110. — *Nithardi*, Lib. I, cap. 3, p. 68. — *Thegani*, cap. 36, p. 80. — *Annal. Metens.* p. 212. — *Pagi critica ad ann.* p. 543.

été dépouillé du comté d'Orléans; il enferma dans un couvent Conrad et Rodolphe, frères de l'impératrice, après leur avoir fait administrer par force la tonsure; il délibéra ensuite sur ce qu'il feroit de l'empereur, avec Jessé, évêque d'Amiens, Hilduin, archi-chapelain et abbé de Saint-Denis, et Wala, abbé de Corbie. Ces prélats, chefs des mécontens, vouloient faire déposer l'empereur par l'assemblée des Francs; mais les fils de Louis s'y opposèrent. Ils représentèrent que leur père, accoutumé de tout temps à se laisser conduire par un favori, n'étant plus entouré désormais que de leurs amis, n'écouteroit plus que leurs conseils; qu'on pouvoit sans danger lui conserver tous ses droits et ses titres, dans l'assurance qu'en réalité Lothaire demeureroit seul à la tête de l'état. Après une assemblée générale tenue à Compiègne, où cet arrangement fut adopté, Pepin retourna en Aquitaine, Louis-le-Jeune en Bavière, et Lothaire demeura chargé, conjointement avec Louis-le-Débonnaire, du gouvernement de l'empire. (1)

Mais la jalousie du pouvoir réveilla l'activité d'esprit du vieux empereur. C'étoit par son propre choix qu'il avoit abandonné l'exercice de tous ses droits à Judith, à Bernard, à Elisa-

(1) *Astronomus*, cap. 45, p. 111. — Chroniques de Saint-Denys, ch. 16, p. 153. — *Annal. Bertiniani*, p. 192.

char, ou à d'autres favoris; il s'indignoit qu'on voulût lui prescrire un autre dépositaire de son autorité, et il employa, pour la ressaisir, une adresse et une persistance qu'on n'avoit point encore remarquées en lui. La maison de Charlemagne s'étoit élevée par les armes des peuples germaniques; Charles avoit vécu presque uniquement parmi eux; il n'avoit appelé qu'eux à ses armées, et aux fonctions plus éminentes de l'état et de l'église : les habitans des Gaules se sentoient opprimés; ils n'avoient point osé remuer pendant le règne de Charlemagne; ils prirent plus de courage sous celui de Louis dont ils avoient moins à se plaindre; et, pour secouer le joug des peuples germaniques, ils profitèrent des dissensions de la famille royale; ils unirent leur cause à celle des princes mécontens, et ils secondèrent toutes les attaques faites contre l'autorité impériale.

L'empire d'Occident se trouva donc divisé entre deux peuples que leur langue ne permettoit point de confondre, et que leur origine et leurs mœurs rendoient ennemis. D'une part, on voyoit tous ces habitans de l'un et l'autre bord du Rhin, que jusqu'alors on avoit désignés presque exclusivement par le nom de Francs, mais auxquels on recommençoit à cette époque à rendre le nom plus universel de Germains, quand on ne les désignoit pas par celui de

830. Francs orientaux; d'autre part, on voyoit tous ceux qui faisoient usage de la langue romane, ou de tous les patois qui commençoient à se former du latin corrompu, les Gaulois, les Aquitains, les Italiens. Les Gaulois, ne voulant point renoncer à la gloire qui pendant plus de trois siècles s'étoit attachée aux armes des vainqueurs de leur pays, prenoient pour eux-mêmes en latin le nom de *Franci*, et nommoient leur pays *Francia*. Nous commencerons dès à présent à les appeler Français, et non plus Francs, puisqu'à dater de cette époque seulement, le nom de *Franci* désigne, dans les historiens latins, les peuples qui faisoient usage de la langue *française*, par opposition aux anciens *Franci*, aux Germains, qui faisoient usage de la langue teutonique. Ces derniers ne renoncèrent pas de sitôt cependant à une appellation qu'ils pouvoient regarder comme leur étant propre; pendant plus de quatre siècles, ils prétendirent toujours être les vrais Francs de Charlemagne, et le nom de Franconie est demeuré jusqu'à nos jours à une partie de leur France orientale.

L'aversion des Français et l'attachement des Germains pour le fils de Charles, fut plutôt reconnue par Louis-le-Débonnaire que par Lothaire son fils : soit que les mécontens dissimulassent avec celui-ci des sentimens qui lui

auroient inspiré de la défiance, soit que Lothaire n'eût eu aucune occasion de les observer dans son royaume d'Italie. « Pendant l'été », dit l'auteur de la Vie de Louis-le-Débonnaire, qui semble avoir été attaché à sa cour comme astronome, « Louis ne fut empereur que de nom ; « lorsque l'automne s'approcha, les adversaires « de l'empereur vouloient que l'assemblée géné- « rale fût convoquée quelque part en France ; « mais Louis s'y opposoit en secret de toutes « ses forces, car il se défioit des Français, et il « n'avoit d'espérance que dans les Germains. « Enfin l'empereur l'emporta, et l'assemblée « fut convoquée à Nimègue. Cependant il pou- « voit craindre encore que si toute l'armée s'as- « sembloit, le petit nombre de ses fidèles ne « fût accablé par la multitude de ses enne- « mis. Il ordonna donc que chacun se rendît « aux plaids publics en simple appareil paci- « fique (1). » Toutes ces mesures, auxquelles on est étonné que Lothaire ait pu donner son consentement, eurent un plein succès. Les Germains se rendirent en foule à l'assemblée de Nimègue, qui étoit rapprochée d'eux : beaucoup de Français au contraire se dispensèrent de faire, pour s'y rendre, un voyage lointain. L'abbé Hilduin, l'un des chefs des mécontens, arriva, il est vrai, aux états avec une troupe nombreuse de gens

(1) *Astronomus*, cap. 45, p. 111.

830. de guerre; mais, dénoncé pour avoir méprisé l'ordre de l'empereur, il fut aussitôt relégué par l'assemblée à Paderborn. Ce premier succès enhardit Louis; il ordonna au comte Lambert, autre chef des mécontens, de se rendre à son gouvernement sur les confins de la Bretagne; à Elisachar, chancelier de France, de demeurer dans la capitale pour rendre la justice; à l'abbé Wala enfin de retourner à son abbaye de Corbie. Ces actes de vigueur assurèrent à Louis la majorité dans l'assemblée de Nimègue. (1)

Louis devoit les succès qu'il venoit d'obtenir et l'habileté inattendue qu'il venoit de déployer, aux moines dont Lothaire lui avoit permis de s'entourer, dans l'intervalle entre l'assemblée de Compiègne et celle de Nimègue. Lothaire avoit compté que ces religieux encourageroient son père dans son goût de dévotion et ses projets de retraite, et il n'avoit pas songé que ces saints conseillers avoient trop d'ambition pour ne pas reconnoître que l'amitié et la confiance d'un empereur leur seroient plus utiles que celles d'un reclus. Le moine Gombaut, le plus adroit d'entre eux, se chargea de correspondre avec les deux plus jeunes fils de Louis, pour les détacher de leur aîné. Il leur promit que leur partage seroit augmenté par leur père, aux

(1) *Nithardus*, Lib. I, cap. 3, p. 68. — Chron. de Saint-Denys, cap. 16, p. 153. — *Astronomus*, cap. 45, p. 111.